



1 ère Contribution de la CGT à l'avis du CNML

à la demande de la secrétaire d'Etat à la biodiversité sur le

« Projet de Stratégie nationale pour la biodiversité à l'horizon 2030 » - SNB 3

Guy Jourden mandaté CGT CNML

Remarques préalables :

Sur la forme et sur le fond, la CGT déplore une fois de plus cette consultation tardive qui entrave le bon fonctionnement du CNML. Les délais contraints et la méthode de consultation ne favorisent pas des échanges constructifs entre les membres des différents collèges de notre instance.

La CGT souligne aussi la faible attention portée à la mer et aux océans qui représentent des milieux bien spécifiques et des millions de Km2 de biens communs, riches en biodiversité.

Les mots mer et océans sont quasiment absents des textes qui nous sont soumis, alors que par ailleurs on ne cesse de mettre en avant l'étendue de notre domaine maritime en métropole et surtout dans les outre-mer. **Quel décalage au moment où de multiples sommets internationaux sont organisés sur ce sujet.**

Les textes européens contraignants que sont la [Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin](#) (DCSM) et la [Directive Cadre pour la Planification de l'Espace Maritime](#) (DCPEM) ne sont même pas mentionnées dans le document de cadrage !!

Dans le contexte national et le lien avec les autres stratégies, aucune mention de la [Stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral](#)

(SNML) ni des [Documents Stratégiques de Façade](#) (DSF) ou stratégies régionales ou locales qui œuvrent à la défense de la biodiversité marine. [Convention OSPAR](#)

C'est à nouveau la « mer disparue » ?

C'est une vision qui ne saisit pas l'importance du lien Terre/Mer et ne prend pas en compte la réalité et la richesse de notre patrimoine maritime **comme bien commun**. Elle risque de conduire à des reculs dans le domaine de la protection de la biodiversité marine.

[L'objectif 14](#) - des [17 Objectifs de Développement Durable](#) (ODD) de l'ONU - promeut pourtant la **conservation et l'exploitation durable des écosystèmes marins et côtiers** et il est bien distinct de [l'objectif 15](#) qui porte sur la vie terrestre.

On ne peut pas continuer ainsi à tourner le dos à la mer.

C'est pourquoi, pour une meilleure prise en compte de la biodiversité et des activités en mer, nous renouvelons notre demande d'une **troisième tutelle de l'OFB par le ministère de la mer**. ([Voir avis CGT sur la stratégie de l'OFB](#))

[Voir avis du bureau du CNML](#)

Avant propos :

1) Le Contexte

Un rapport conjoint du GIEC et de l'IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques), publié en juin 2021, tirait la sonnette d'alarme quant à **l'accélération sans précédent du rythme de la dégradation des environnements terrestres, aquatiques et marins sur l'ensemble de la planète.**

Le dernier rapport du groupe 1 du GIEC, publié en août 2021, confirme scientifiquement le réchauffement climatique et son origine : **notre système de production intensif, extractif et capitaliste.**

La solution ne peut donc être qu'une rupture franche avec nos modes de production et de consommation actuels.

Cette solution doit être mise en œuvre urgemment car, quelle que soit la crise – sanitaire, sociale, environnementale ou économique – ses effets (dégradation des biens communs tels que l'eau, la mer, l'air et les sols, pollutions, pandémies, chômage, etc.) affectent toujours, d'abord et plus fortement, les populations les plus vulnérables.

Et, pour être juste, viable et efficace, la rupture doit se construire collectivement, avec l'ensemble des travailleurs qui sont tous, sans exception, concernés tant dans leur vie quotidienne que dans l'évolution de leurs conditions de travail.

La prise en compte des aspects sociaux et environnementaux des grandes entreprises doit être effective quant à la préservation et la restauration des écosystèmes. Des moyens d'intervention et d'opposition doivent être donnés aux salariés par l'intermédiaire des CSE au-delà de ce qui est prévu par la loi « climat et résilience ». On ne peut s'en tenir aux déclarations de bonnes intentions de type RSE, dépourvues d'obligations de résultats.

2) Pas de réponse à l'urgence sociale et écologique

Dans ce contexte, la CGT, constate que l'État ne répond pas à l'urgence sociale et environnementale en poursuivant une politique d'affaiblissement de l'ensemble des services publics notamment en diminuant les moyens humains et financiers au Ministère de la Transition Ecologique et à l'Office Français de la Biodiversité (OFB) qui a été créé à marche forcée en 2020 par la fusion de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) et de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS).

En refusant de dégeler le point d'indice, de revaloriser le smic à 2000 euros bruts, en ne légiférant pas sur l'automatisme de revalorisation des minimas de branche à chaque augmentation du SMIC, en ne menant pas une politique volontariste de relocalisation des productions sur le territoire.

D'autre part, le 1^{er} juillet 2021, le Conseil d'Etat a dû rappeler à l'ordre le gouvernement sur son retard dans l'atteinte des objectifs issus des Accords de Paris relatifs au climat et l'a mis en demeure de prendre des mesures utiles avant le 31 mars 2022.

La négation de la spécificité du milieu marin et des aires marines protégées évoquées en introduction résulte également, pour partie, de cette politique d'austérité et de suppression d'emplois. La polyvalence des personnels est mise en avant pour camoufler l'abandon des compétences spécifiques et préparer la baisse d'emplois dans le domaine de la protection de la biodiversité marine.

Dans ces conditions, les objectifs de la Stratégie Nationale de Biodiversité n° 3 (2022-2030), n'ont pas plus de chance d'être atteints que ceux des précédentes stratégies qui ont hélas été un échec complet, comme l'ont souligné tous les observateurs, y compris au sein du MTE. Les mêmes causes, encore aggravées, produiront mécaniquement les mêmes effets.

Redonner toute sa place à la mer et aux océans mettre en œuvre une stratégie spécifique pour la biodiversité marine

La France dispose d'un domaine maritime de 11 millions de km², dont 97 % dans les Outre-mer. C'est le deuxième domaine maritime du monde après celui des États-Unis, ce qui lui confère une grande responsabilité vis-à-vis de [l'ODD14](#).

10 % des récifs coralliens et 20 % des atolls de la planète sont localisés dans les eaux françaises. Près de 10 % de la diversité mondiale des espèces marines y est présente avec 240 000 espèces marines répertoriées au plan mondial dans les ZEE françaises !

Le climat, la météo, les ressources naturelles, une grande partie de notre nourriture, et même l'oxygène de l'air dépendent directement ou indirectement des écosystèmes marins et aquatiques.

Comment une stratégie nationale pour la biodiversité à l'horizon 2030 peut-elle à ce point ignorer cette réalité ?

Rappelons [l'avis du Conseil National de la Mer et des Littoraux](#) (CNML) sur les orientations et objectifs stratégiques de l'OFB :

« Il regrette toutefois que la mer ne soit pas identifiée dans le dispositif général des orientations et objectifs stratégiques, étant rappelé que l'Office Français de la Biodiversité intègre les compétences antérieurement exercées par l'Agence des Aires marines protégées et comporte un délégué à la mer au sein de son équipe de direction générale. Une approche thématique, par milieux, aurait permis de rendre plus lisible les politiques et les mesures spécifiques à mettre en œuvre pour le milieu marin.

Ainsi une orientation stratégique supplémentaire aurait été préférable pour mettre en œuvre une stratégie spécifique pour la biodiversité marine et ne pas reléguer les enjeux du deuxième domaine maritime mondial dans une annexe.

Puisque cette annexe est prévue, elle devra –à minima- être structurée autour de quelques ambitions fortes, s'appuyant sur l'instruction de questions scientifiques en réponse aux défis majeurs de ce siècle : changement climatique, érosion de la biodiversité, soutenabilité et réversibilité des activités...

Le bureau souhaite également que le contrat d'objectifs et de performance comporte une stratégie claire d'orientation et de coordination des actions en ce qui concerne la recherche scientifique et les programmes d'acquisition de connaissance sur les écosystèmes marins.

Il recommande en outre que la dimension européenne soit renforcée dans la formulation, le pilotage et la mise en œuvre des objectifs fixés par le contrat d'objectifs et de performance.

Il demande enfin que le ministère de la mer devienne la troisième tutelle de l'Office Français de la Biodiversité. »

Nous pouvons constater que ni le [document de cadrage](#) ni celui des [axes-objectifs et mesures](#) ne prend en compte ces recommandations du CNML.

Définir et mettre en œuvre une véritable stratégie pour atteindre des objectifs précis, assortis de moyens augmentés à la hauteur des ambitions et des enjeux.

Le niveau d'attente des engagements de la France relatifs au bon état écologique des eaux marines de la directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) n'est guère reluisant, la plupart des objectifs définis pour 2020 n'ayant pas été tenus, ou même pas pu être évalués ; les objectifs en cours d'élaboration pour le prochain cycle vont donc être rabotés à l'extrême, afin que la France n'ait pas à admettre à quel point sont dérisoires les moyens qu'elle consacre à préserver le deuxième espace maritime du Monde.

De même, les engagements de la France relatifs au bon état écologique des eaux de la directive cadre sur l'eau (DCE), ne sont pas tenus, et de très loin. Or la plus grande partie des pollutions qui affectent la biodiversité marine proviennent des activités exercées à terre.

Tout ceci n'est pas à la hauteur des responsabilités de la France face aux défis du dérèglement climatique et de l'érosion de la biodiversité à terre comme en mer.

Il est grand temps de préserver nos milieux naturels, et d'entamer une politique ambitieuse de préservation immédiate et de restauration des écosystèmes dans le cadre d'une véritable transition écologique et sociale, conciliant les enjeux "climat" et "biodiversité".

Cela passe par la mise en œuvre de politiques publiques efficaces avec les moyens financiers et humains nécessaires pour développer :

- [l'éducation et la sensibilisation](#) à la biodiversité et l'implication des acteurs de la mer et du littoral dans les démarches d'acquisition et de valorisation des données marines
- Le lien entre le monde économique et le monde universitaire /recherche dans les territoires
- Une politique de la qualité et quantité de l'eau de la haute montagne à l'océan
- le recensement et la connaissance de l'état des milieux naturels et des espèces vivantes à terre et marines.
- La connaissance et le suivi à long terme de la biodiversité marine et terrestre
- La préservation : police de l'environnement, création d'aires protégées terrestres et marines, protection des milieux humides, continuité écologique des cours d'eau et des biotopes terrestres
- la préservation/restauration de la biodiversité : relance de la « trame verte et bleue » dans toutes les régions par le Ministère de l'Ecologie, politique forestière de long terme, favorable au climat comme à la biodiversité.
- La connaissance des pressions qui s'exercent sur les milieux marins et littoraux pour adopter les mesures de gestion et la réglementation.
- La connaissance et la prévision des risques naturels côtiers en lien avec le changement climatique.
- La connaissance des sources et des impacts sur le milieu marin des activités terrigènes et des pesticides, épandus ou rémanents dans les bassins versants
- l'engagement sur le terrain des citoyens en faveur de la biodiversité et la mobilisation citoyenne pour préserver le milieu marin et littoral

Sans une orientation stratégique spécifique supplémentaire pour la biodiversité marine et un Ministère de la mer comme troisième tutelle de l'OFB, la stratégie nationale biodiversité pour 2030 risque de se heurter à des difficultés de reconnaissance et d'application parmi les différents acteurs du maritime et du littoral.

Les documents transmis sont très vagues sur les moyens humains et financiers et les délais alloués pour atteindre des objectifs qui sont rarement chiffrés.

Il faut revoir la SNB 3 en associant plus fortement les acteurs, les régions, les entreprises...